

**POUR DÉCISION**

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Avis de décès****M. Antti Suviranta**

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 30 mars 2008 à Helsinki (Finlande), de M. Suviranta, ancien membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
2. Né le 30 novembre 1923 à Helsinki, M. Suviranta est allé à l'école à Helsinki jusqu'en 1941. Ses études sont interrompues par la seconde guerre mondiale, pendant laquelle il sert dans l'armée finlandaise de 1941 à 1944. Démobilisé, il étudie le droit à l'Université de Helsinki où il obtient son diplôme en 1948, puis à l'École de droit de Harvard aux États-Unis, où il termine ses études en 1952. Il passera avec succès son doctorat en droit à l'Université de Helsinki en 1963.
3. En 1951, il est nommé clerc de juge et juge assistant du district de Janakkala (Finlande) et sera fonctionnaire au ministère des Finances de Finlande de 1956 à 1959. Cependant, presque toute sa carrière suivra une trajectoire universitaire à la Faculté de droit de l'Université de Helsinki, tout d'abord en qualité d'enseignant-chercheur de 1958 à 1962, puis en tant que professeur par intérim de droit du travail de 1962 à 1976, et plus tard comme professeur de droit du travail de 1967 à 1982. Pendant cette période, il publie de nombreux livres et articles, essentiellement sur le droit du travail. L'universitaire se fait mettre en disponibilité pour pouvoir occuper les fonctions de président du tribunal du travail finlandais de 1971 à 1982, et de président de la Cour suprême de 1982 jusqu'à son départ à la retraite en novembre 1993.
4. En 1984, M. Suviranta est nommé membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Ses compétences en droit du travail lui permettront d'apporter une précieuse contribution à la commission, dont il a été membre pendant neuf ans, jusqu'en 1993.
5. Se distinguant par sa modestie, M. Suviranta était très apprécié de ses collègues. On ne peut surestimer le rôle qu'il a joué pendant l'après-guerre dans l'élaboration de la législation du travail et d'un cadre pour les relations professionnelles en Finlande. Son travail méticuleux a beaucoup influé sur l'édification du système juridique moderne finlandais. Ses accomplissements sont largement reconnus, notamment en Suède et en

Finlande, et il s'est vu décerner la Grand-croix de l'ordre de la Rose blanche de Finlande en 1987 et la Grand-croix de l'ordre royal de l'Etoile polaire de Suède en 1988.

- 6. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Suviranta et au gouvernement de la Finlande.***

M. Henri Katalay Muleli Sangol

7. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 16 avril 2008 à Kinshasa (République démocratique du Congo), de M. Henri Katalay Muleli Sangol, ancien membre travailleur du Conseil d'administration.
8. Né le 16 juin 1935 à Kinshasa, M. Katalay obtient un diplôme en sciences pédagogiques au collège Saint-Joseph de Kinshasa en 1955. En 1979, il parachève son éducation par un cycle d'études de trois ans à l'Institut supérieur des sciences du travail (ISST).
9. M. Katalay a commencé sa vie active comme enseignant à l'école Notre-Dame du Congo, dont il deviendra plus tard le directeur. En 1959, il est nommé président de la Centrale des enseignants du Congo (CEC). Il est également l'un des cofondateurs de l'Union des enseignants congolais (UNECO). De 1967 à 1972, il exercera la fonction d'inspecteur des institutions d'enseignement catholique. En 1990, il est élu président de l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC), un poste qu'il occupera jusqu'en 2004. Parallèlement à ses activités syndicales, il exerce les fonctions d'administrateur à l'Institut national de la sécurité sociale (INSS) et de président du Conseil de la Sozabanque. Il sera membre du parlement de 2003 à 2006. Pendant sa vie professionnelle, il a participé, souvent en tant que président, à de nombreux ateliers et séminaires de formation consacrés aux questions du travail.
10. Vers la fin de sa carrière, M. Katalay a occupé un certain nombre de postes dans des organismes professionnels. De 2000 à 2004, il est à la fois membre du Comité exécutif de l'ancienne Confédération internationale des syndicats libres (CISL) (rebaptisée Confédération syndicale internationale – CSI) et vice-président du Comité exécutif de l'ancienne CISL-Organisation régionale africaine (devenue CSI-Afrique). En 2002, il est nommé membre travailleur du Conseil d'administration, un poste qu'il occupera jusqu'en 2005. Pendant de nombreuses années, M. Katalay contribue à l'amélioration des conditions de travail en République démocratique du Congo, et ses efforts ont inspiré tous ceux qui défendent les droits des travailleurs, en Afrique et dans le monde entier. On se souviendra de sa contribution historique aux syndicats africains. En tant que membre du Conseil d'administration, il a contribué à la promotion de la justice sociale dans le monde en défendant les principes et droits fondamentaux au travail.
- 11. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Katalay Muleli Sangol et à l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC).***

M. Ibrahim Mayaki

12. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 31 mars 2008, de M. Ibrahim Mayaki, ancien membre travailleur du Conseil d'administration.
13. Né le 15 février 1954 à Keita (Niger), M. Mayaki étudie à l'Université de Niamey (Niger) et entre au ministère de l'Education en tant qu'enseignant de mathématiques en 1977.

14. De 1985 à 1995, M. Mayaki occupera le poste de secrétaire général de l'Union nationale des enseignants du Niger (SNEN). De 1992 et 1998, il sera secrétaire général de la Confédération des syndicats des travailleurs du Niger (USTN). En 1998, il entre à l'OIT comme spécialiste du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), en poste au Bureau sous-régional à Abidjan.
15. M. Mayaki a été membre du Conseil d'administration de 1993 à 1998. Ceux qui ont travaillé avec lui se souviendront de la remarquable contribution qu'il a apportée en tant que porte-parole du groupe des travailleurs à la Commission de la coopération technique. En tant que membre du syndicat, il a présidé la seconde session de l'Assemblée générale annuelle 2007 du Syndicat du personnel, tenue à Genève en octobre 2007. Il était membre élu du Syndicat du personnel du Bureau de l'OIT à Addis-Abeba.
16. Les antécédents syndicaux de M. Mayaki lui ont permis de traduire les valeurs et principes de l'OIT en actions concrètes qui ont aidé à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs du Niger et de l'Afrique. Il laissera le souvenir d'une personne ayant la force de ses convictions et une énergie inépuisable, consacrées à la promotion, au niveau international, des droits des travailleurs en Afrique.
17. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille et à l'Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN).***

Genève, le 10 juin 2008.

Points appelant une décision: paragraphe 6;
paragraphe 11;
paragraphe 17.